

# Le Courrier du Canada.

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Éditeur et administrateur.

FUUILLETON DU COURRIER DU CANADA  
11 Janvier 1892.—No 71

### LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI

(Suite)

Et la porte était fermée ! Cette jeune fille si adorée, cette fraîche providence du vieillard, cette printanière fiancée de Faust, cette blonde mariée, dont le front attendait la couronne de fleurs d'oranger, allait être étouffée, torquée, noyée, dévorée par la flamme ! La fumée, le feu, la chaleur insupportable la repoussaient de plus en plus à l'extrémité de la chambre : un cabinet de toilette se trouvait là, c'était le seul abri que les noires colonnes de fumée n'eussent pas encore envahi ; la jeune fille et l'incendiaire s'y réfugièrent ensemble. Yolande fut morte d'effroi en se trouvant ainsi rapprochée de cette vipère si une terreur ne l'eût sauvée de l'autre.

Pendant que tout ceci se passait dans la chambre, l'alarme était donnée dans toute la maison ; l'un secouait la porte fermée qu'il cherchait vainement à forcer, l'autre courait après une échelle introuvable tandis que le concierge, ouvrant la porte cochère réclamait du secours au dehors.

Une grande femme, une espèce de géante, enveloppée d'un manteau de drap passait alors dans la rue.

—Au feu !... au feu !... criait le concierge.

—Le feu chez Mlle Yolande ! s'écria la grande femme en s'élançant dans la cour.

Cette femme, c'était la grande Jeanne qui demeurait alors dans le quartier d'Yolande, et passait devant l'hôtel pour rentrer chez sa mère.

—Où est Mlle Yolande, cria-t-elle, où est-elle.

—Enfermée dans la chambre où est le feu, lui répondit-on ; la clé est perdue !

—Et vous restez là comme un tas d'imbéciles, vous n'enfonchez pas la porte ! s'écria la grande Jeanne.

Elle s'élança si vigoureusement qu'elle fit tomber Prosper avec un seau d'eau, qu'il venait de remplir tranquillement. Elle fit un bon par-dessus Prosper, deux bons sur l'escalier, enleva en un clin d'œil une barre de fer, mise en travers d'un volet, et se trouva dans la chambre d'Yolande, pendant que Prosper avait eu à peine le temps de se relever.

La grande Jeanne enfonça la porte à l'aide de sa barre de fer et de son bras vigoureux.

Mais aussitôt que les regards purent pénétrer dans la chambre, ce fut une épouvante générale, et les plus braves reculèrent.

La chambre était en feu ; les rideaux du lit étaient transformés en gerbes de flammes ; ces flammes s'agrandissaient, s'élevaient comme des fusées, et montaient jusqu'au plafond. Une épaisse fumée formait des nuages compactes et étouffants, que perçait et éclairait la lueur de l'incendie.

On ne voyait pas une forme humaine au milieu de ces nuages et de ces flammes.

—Elle est morte s'écria-t-on.

Mais un cri s'éleva à l'autre extrémité de la chambre.

—A moi ! à moi ! au secours ! criait la malheureuse enfant, du fond de la petite pièce où elle s'était réfugiée.

Personne n'osait s'avancer et s'exposer à une mort presque certaine.

Mais dès qu'elle entendit cette voix qui lui remuait tout le cœur, Jeanne s'élança, sans se demander si la mort ne viendrait pas l'arrêter à moitié chemin. Elle franchit la barrière de flamme et de fumée, qu'à d'ailleurs, était moins menaçante dans cette partie de la chambre que du côté du lit, où l'incendie s'était déclaré. Elle arriva jusqu'à Yolande, ôta son ample et long manteau de drap, qui lui avait fait une sorte de rampart contre la flamme, en enveloppa la jeune fille jusque sur la tête, l'enleva comme un enfant dans ses bras vigoureux, traversa de nouveau la barrière de flamme, gagna le salon voisin, et posa son précieux fardeau sur le premier fauteuil qui se trouva sur son passage.

Ce fut alors seulement que Jeanne, soulevant à elle-même, s'aperçut qu'elle souffrait de quelques brûlures ; par bonheur, l'eau arrivait de toutes parts, elle en inonda ses vêtements qui commençaient à prendre feu ; mais comme elle portait, selon son habitude, une robe de laine, le feu avait une action plus lente. Il s'était contenté de carboniser quelques parties de la robe. Il commençait à devenir plus menaçant, lorsque l'eau providentielle était venue l'éteindre. Jeanne avait traversé la flamme si rapidement que son visage et ses mains n'avaient que de légères brûlures. Ses cheveux noirs, roussis, déco-

pés çà et là par la flamme aux ciseaux d'or lui formaient une sorte d'aurole roussâtre, qui, dans ce moment était celle d'un ange gardien.

Pendant que la femme de chambre portait Yolande sur un lit et partageait ses soins entre elle et Jeanne, on jetait de l'eau à grands flots dans la chambre, et l'on se rendait maître du feu. On entendit alors dans le fond du cabinet de toilette des gémissements étouffés.

C'étaient les cris de la serpente, comme disent les légendes du Poitou en parlant de la fée Mélusine, c'étaient les plaintes d'agnie de Mme Dumont.

Quand Jeanne avait emporté Yolande dans ses bras, Mme Mélusine avait voulu les suivre ; mais moins courageuse que l'audacieuse Jeanne, elle avait reculé un instant devant la flamme qui lui barrait le passage. Ce court moment d'hésitation avait suffi pour rendre la barrière de feu encore infranchissable. Enfin ne trouvant plus d'autres moyens de salut elle s'était décidée à traverser les flammes pour se sauver ; mais le feu avait pris à sa robe de soie, plus inflammable que celle de Jeanne, et elle était tombée sur le parquet, brûlée, asphyxiée. Le gémissement qu'on entendit en pénétrant dans la chambre était son dernier soupir !

Ce feu allumé par elle, s'était retourné contre elle ; il avait respecté la jeune fille, et faiblement effleuré l'intrépide Jeanne : Dieu, de sa main puissante, avait écarté la flamme comme un rideau qu'on soulève, pour laisser passer ses deux enfants ; mais, quand l'horrible créature avait voulu les suivre, la main vengeresse et divine avait laissé retomber le rideau de feu.

Dès qu'Yolande revint à elle et se rappela le terrible incendie, elle attrista Jeanne près d'elle et la serra dans ses bras en s'écriant :

—Jeanne !... ma providence !

Elle toucha ses brûlures, s'assura qu'elles étaient légères, et qu'on lui avait donné des soins. Puis un affreux souvenir lui revint, et elle reprit en tressaillant devant une horrible image :

—Et cette femme ?

—Qui ? lui demanda-t-on.

—Mme Mélusine, dit-elle avec un frisson de terreur.

—Comment, s'écria la femme de chambre, elle était donc avec Mademoiselle ? Mais je l'avais vue sortir !

Elle courut s'informer aussitôt de l'odieuse femme et revint, un instant après dire à Yolande qu'on venait de la retirer de la chambre embrasée, mais que ce n'était plus qu'un cadavre.

—La flamme est juste et Dieu est grand dit Yolande qui, toute frémissante, raconta à Jeanne ce qu'elle avait vu.

Mais il y avait aussi dans la fatale chambre un petit innocent dont la jeune fille avait fait son compagnon cheri.

—Et Ariel ? mon bel Ariel ? s'écria-t-elle il est brûlé mon pauvre petit ami.

Et en jetant un peignoir sur elle, elle allait s'élaner hors du lit, lorsqu'Ariel bondit sur la porte mal fermée, l'ouvrit avec fracas puis d'un bond de gazelle, sauta sur le lit, égratigna tendrement dans ses démonstrations le visage de sa jeune maîtresse qui, pour lui rendre ses incivilités, faillit l'étouffer à force de caresses.

Ariel s'était échappé le premier ; il lui fallait pour passer si peu de place et si peu de temps !

(A suivre)

### LETTRES DE BELGIQUE

Bruxelles, le 12 décembre.  
Les missions belges du Congo.—Les menées antirevisionnistes à droite.—Un scandale universitaire à Bruxelles.—Les traités de commerce avec l'Autriche et l'Allemagne.

L'émotion causée par les massacres et par la dévastation des chrétiens en Chine, où la Belgique compte de nombreux missionnaires, est à peine un peu calmée, que voilà le départ des premiers religieux flamands pour les écoles et les établissements hospitaliers du Congo. L'admiration et les vœux de leurs compatriotes les accompagnaient dans leur héroïque entreprise.

L'évêque de Gand avait tenu à leur témoigner solennellement sa bienveillance, ainsi qu'aux prêtres de son diocèse partis pour la même destination, en leur donnant dans la cathédrale de Saint-Bayon la bénédiction de l'Eglise, au milieu des pompes liturgiques et d'une immense multitude de fidèles.

Leur exemple sera certainement suivi : la colonie fondée par notre roi, sur le sol africain n'appelle pas seulement

les entreprises commerciales, mais elle offre surtout au zèle apostolique des Belges un vaste champ de conquête. Heures des nations dans lesquelles l'esprit chrétien suscite de tels sacrifices ! L'impression produite par la touchante cérémonie des adieux était émotion, et les moins enclins même aux émotions religieuses n'ont pu s'empêcher de saluer avec respect les humbles et vaillantes sœurs de charité... Parmi elles se trouve, m'a-t-on dit, une ancienne dame d'honneur de la duchesse de Brunswick.

Elles feront là-bas le service des hôpitaux et des écoles : vous n'ignorez pas qu'aux stations de Boma, de Matadi et ailleurs encore l'Etat du Congo emploie environ six mille ouvriers français, italiens, nègres sénégalais, etc., à la construction d'une grande ligne de chemin de fer allant jusqu'à Léopoldville. Presque tous sont de religion catholique ; mais le service du culte et de la charité, auquel Mgr Stillemans vient de pourvoir, était resté jusqu'à ce jour insuffisamment assuré. Ainsi se développera successivement l'action des missions belges dans les possessions du Congo indépendant : on prête à notre roi l'intention d'y appeler exclusivement des sujets belges pour les travaux apostoliques.

La Chambre a discuté et adopté un projet de loi interdisant les séances publiques d'hypnotisme et édictant des peines sévères contre quiconque ferait de ces pratiques un usage dangereux ou nuisible.

Hors de cette particularité, nos débats parlementaires languissent, en attendant la révision constitutionnelle. J'ai déjà donné quelques renseignements sur l'attitude et la tactique des partis.

Quoique le parti libéral ait pris l'initiative du mouvement, il est, au fond, hostile à toute réforme électorale ; et, tout en entretenant un peu d'agitation autour de la question, il voudrait bien la voir échouer. Tout le reste n'est que parade, comme cette séance de la *Ligue libérale* à Bruxelles où les chefs de parti se sont prononcés pour une large extension du droit de suffrage, dont il ne faudrait exclure, disent-ils, que les incapables et les indignes. Cela ne les engage guère, et sous des formes papalardes, cela veut dire que les campagnards et quiconque est suspect d'"obscurantisme clérical" doit être éloigné des urnes.

L'idée aura peu de succès : si la révision devait se faire par les libéraux, il faudrait bien donner à l'élément avancé la satisfaction du suffrage universel, et alors, adieu les falsifications électorales !

On ne saurait trop le répéter ; le sort de la révision est entre nos mains. Il semble que dans ces derniers jours, les difficultés aient grandi. C'est qu'outre l'extension du droit de suffrage, le problème soulevé par la proposition Janson contient la réforme du Sénat, le referendum royal, et quelques autres questions encore ; toutes sont épineuses, surtout en face du mauvais vouloir des libéraux. Je dis épineuses, mais non insolubles.

Les antirevisionnistes assez nombreux que l'on comptait dans nos rangs, lors du vote sur la prise en considération l'an dernier, avaient baissé pavillon devant l'insistance du gouvernement. Il était clair que ceux qui, parmi eux, à la différence des opportunistes en cette matière, sont ennemis de fondation, rongeraient leur frein avec impatience. Aujourd'hui, s'emparant de quelques difficultés extérieures et du défaut de netteté des idées, ils relèvent la tête et remettent tout en question. On objecte le danger des émeutes pendant les délibérations de la Constituante, et les menaces qui en résultent pour son indépendance ; l'incertitude de la réforme pour l'avenir du parti catholique, etc.

Il eût été étonnant, je crois, que cette campagne n'eût pas lieu.

Prenons garde cependant : on en est venu à proposer comme moyen terme un simple abaissement du cens. Je ne sais si la proposition est sérieuse, mais il est certain que déjà cette idée a fait du chemin dans les sphères parlemen-

taires. Elle n'aurait d'autre effet que de détacher du système de l'occupation un grand nombre de partisans, de lui enlever toute chance de réussir, pour y substituer un système hors d'état de réunir aucune majorité dans le pays sans le Parlement.

Rappelons que depuis vingt-cinq ans les catholiques n'ont cessé de réclamer une notable extension du droit de suffrage, qu'à la faveur des luttes politiques l'esprit public a pénétré toutes les classes de la société, et que, pour s'abstenir de démonstrations turbulentes, la grande masse des non-électeurs n'en aspire pas moins à obtenir accès au scrutin.

Et d'autre part, il est reconnu depuis bien des années qu'une extension du droit électoral n'est plus possible dans les limites de la Constitution : toute tentative dans ce sens a échoué.

Ce n'est point en votant le rejet de la révision que l'on mettra fin aux émeutes.

Le gouvernement d'ailleurs saura sans aucun doute montrer l'énergie voulue pour imposer silence aux perturbateurs. On croit qu'après les vacances de Noël il formulera ses projets sur la révision.

Je ne parlerai que pour mémoire des lettres du duc d'Ursel sur la réforme du Sénat : à côté d'idées justes sur le renforcement de son action pondératrice, rendu nécessaire par l'augmentation du corps électoral, elle contiennent au sujet de la composition du Sénat, par catégories, des théories trop compliquées pour réussir et d'ailleurs, je pense, inefficaces ou peu en harmonie avec nos mœurs.

L'aimable jeunesse qu'abrite la maçonnique université de Bruxelles s'est livrée avant-hier à des exploits dignes d'elle et par lesquels les feuilles libérales tâchent de garder le silence. Après une soirée passée à goûter les beautés d'un vaudeville ultranaturaliste, où le bourgmestre de Bruxelles et sa police n'étaient pas moins malmenés que la pudeur, les étudiants se sont répandus dans un quartier mal famé, s'y sont livrés à des dévastations sauvages. On a dû opérer une trentaine d'arrestations, non sans rixes sanglantes.

C'est cela qui va relever les affaires du premier établissement d'éducation libéral du pays !

Nous connaissons à peu près la teneur des traités de commerce, conclus entre la Belgique d'une part, et l'Autriche et l'Allemagne d'autre part. C'est plutôt le libre échange qui y domine, tempéré seulement par ce qu'on a nommé le système de la réciprocité. On croit généralement qu'ils sauvegardent les intérêts des diverses industries des pays contractants et ne s'opposent pas au maintien ou à l'établissement de quelques droits compensateurs, comme en matière agricole, textile ou cotonnière. Je craignais d'abord que la substitution du droit spécifique au droit *ad valorem*, —substitution réclamée vigoureusement par le conseil supérieur de l'industrie— avait sombré dans les négociations ; il paraît que cette crainte n'est pas fondée.

On peut, je pense, définir dès aujourd'hui la politique économique de notre gouvernement : contracter, avec les nations ayant des intérêts similaires, des conventions dont l'ensemble forme le contre-pied des législations prohibitives de divers pays, de façon à assurer réciproquement des débouchés que le protectionnisme de l'étranger va leur fermer ailleurs.

L.

### AUX ABONNES RETARDATAIRE

Nous sommes décidés à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arrérages.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arrérages d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Personne ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auraient pas voulu être raisonnables.

### L'ELOGE DE MGR FREPPEL

Le président Floquet a annoncé, en ces termes, à la Chambre des députés, en France, la mort de Mgr Freppel, l'une des plus belles figures du parlement français :

Messieurs, vous le savez déjà, comme toute la France, la Chambre vient de faire une perte cruelle.

Dans ces cathédrales, où lui-même il a fait entendre tant d'oraisons funèbres dont quelques-unes resteront historiques, Mgr l'évêque d'Angers, sera glorifié par l'Eglise par les services qu'il lui a rendus et pour ses vertus.

Ici, je dois adresser, au nom de l'Assemblée, notre dernier et respectueux salut au collègue éminent qui laissera un grand vide parmi ceux qui l'entouraient de plus près, et qui manquera à la tribune française. (Applaudissements.)

Il appartenait à la forte race de ces hommes du clergé qui, depuis la réunion des ordres en 1789, entrèrent volontairement dans les Assemblées de la nation pour y défendre avec les armes de la liberté moderne leurs croyances et leurs traditions.

Le jour où mon illustre prédécesseur Gambetta donnait, pour la première fois, la parole à M. le député Freppel, notre nouveau collègue répondit à cet appel par ces mots : " M. le président vient de me donner un titre dont je m'honore et dont je suis fier. "

En invoquant ainsi l'égalité nécessaire entre tous les représentants du peuple M. le député Freppel savait bien qu'elle ne portait aucune atteinte à la déférence qui lui était due dans les relations personnelles, dans ces rapports de chaque jour que sa haute affabilité et sa bonne humeur rendaient si faciles, j'allais dire si affectueux. (Applaudissements.)

Il savait aussi que sa persévérante éloquence lui ferait retrouver, dans la lutte des opinions, au milieu des plus ardentes controverses, une partie de cette autorité que lui donnaient ailleurs la foi et l'obéissance des fidèles.

Cette éloquence était bien celle qui convient aux libres délibérations des assemblées politiques ; prodigne d'elle-même, toujours prête à la lutte, armé depuis longtemps sur toutes les questions, également à l'aise dans la revendication des plus grands principes et dans le maniement de la tactique la plus souple, elle valut à notre collègue plus d'un succès parlementaire.

Elle eut la bonne fortune de réunir plusieurs fois tous les cœurs dans une émotion commune.

C'était dans ces jours de variable apaisement, où, nous entraînant au-dessus de nos querelles, ce fils de l'Alsace bien-aimée nous parlait de la France, de ses espérances et de son devoir patriotique.

Ce jour-là son éloquence était faite non seulement des paroles qu'il prononçait à la tribune mais du souvenir des appels saintement passionnés que l'évêque patriotique adressait jadis à tous ceux qui dépendaient de lui, et auxquels il dictait le devoir. (Vifs applaudissements et répétés.)

Le devoir a grandi avec le péril. Les dévouements ordinaires ne suffisent pas à la situation qui nous est faite par des capitulations désastreuses.

" Il faut que la nation selève tout entière pour repousser loin d'elle la honte et le déshonneur. C'est au clergé à donner l'exemple, autant qu'il est en lui. " (Applaudissements.)

Cette Chambre, qui n'appartient pas à des doctrines politiques de l'évêque d'Angers, me permettra d'envoyer en son nom, au collègue qui vient de nous quitter, l'hommage de notre profonde douleur et du sentiment qui nous est commun. (Applaudissements unanimes et répétés.)

### Causerie littéraire

La légende de Leperdit (1)

I

On ne parle guère, dans les journaux de Paris, des livres écrits en province, et j'estime qu'on a tort. Hier encore, ne recevions-nous pas de Bordeaux une œuvre excellente, un des meilleurs ouvrages qui aient paru depuis quelques années : *L'Œuvre scolaire de la Révolution* (1789-1802), par M. l'abbé E. Allain ? Ce matin m'arrive de Vannes un petit volume très court, mais fort intéressant, et qui va me permettre de réduire à sa juste valeur une légende chère à Michel et à tous les écrivains de l'école révolutionnaire.

Les *grands ancêtres*, les Danton, les Robespierre, les Camille Desmoulins, les Couthon, les Saint-Just — sans parler des Marat, des Hébert, des Carrier, des Lebon et des autres, — ne sont pas précisément des Héros sans tache. Ils ont du sang aux mains, — du sang et de la boue. Ils sont grands, immenses, sublimes, mais ils ne sont pas propres. On veut que nous les admirions, on nous impose leurs statues, on ne va pas cependant jusqu'à réclamer pour eux notre estime. Est-ce donc qu'à côté de ces héros un peu troubles, la première République n'a pas produit quelques hommes vraiment purs, d'une âme haute, d'une vertu héroïque ? A force de chercher, on avait fini par en trouver un ; il est vrai qu'on avait été obligé d'aller prendre au fond de la Bretagne. C'était Jean Leperdit, maire de Rennes du 21 février 1794 au 5 novembre 1795. Son nom vous est peut-être nouveau, mais vous ne tarderez pas à entendre beaucoup parler de lui, car on est en train de lui élever une statue, et, sans être dans les secrets des immortels, je crois pouvoir vous annoncer que M. Jules Simon prononcera, au pied du monument, une longue, pieuse et touchante harangue.

C'est justement ce projet de monument qui a donné à un érudit breton, M. Albert Macé, l'idée de rechercher dans les registres de la municipalité de Rennes ce qu'avait été le maire Leperdit. A l'aide de son travail, et aussi d'un certain nombre de faits et de documents puisés à d'autres sources, nous allons pouvoir faire la lumière sur la *Légende de Leperdit*.

II

Il convient tout d'abord de remonter à l'origine même de la légende. Son premier auteur fut Emile Souvestre, très honnête homme, mais romancier de profession. Né à Morlaix en 1806, après s'être essayé au théâtre et dans la poésie, après avoir été chef d'institution à Nantes, professeur à Brest et à Mulhouse, Souvestre trouva enfin sa voie. Il fit des contes et des romans, non sans quelque succès. Cependant, de tous ses romans — il en a bien écrit une cinquantaine, et on trouverait encore dans les vieux cabinets de lecture *Pierre et Jean*, *Riche et Pauvre*, *Le Sceptre de roseau* et le *Roi du monde*, — rien n'est resté. Je me trompe. Plus heureux que d'autres écrivains plus célèbres, il a donné la vie à un personnage qui sera tout à l'heure coulé en bronze : il a créé le bonhomme *Leperdit*.

Le 1er juillet 1838, il publia dans la *Revue des Deux Mondes* un article intitulé : *La Terre en Bretagne ; Rennes en 1793*. L'article était bien fait, très mouvementé, très vivant ; il eut un vif succès, et le méritait. Si le cadre est vieillot, la figure de Leperdit se détache avec vigueur sur ce fond un peu terne.

(A suivre)

(1) LEPERDIT, MAIRE DE RENNES.—*La légende et l'histoire*, par Albert Macé.—Rennes, librairie Pihon et Hervé.—1891.

ANNONCES NOUVELLES

Aux Auteurs du quartier Montcalm.—Patrick Lewis. A louer.—C. Labrègue, N. P. Globes! Globes!—Anderson & Armstrong. Cadeaux de Noël etc.—Châteauneuf et Cantin. Etab. issent d'horticulture de Tourouvre. Tapis! Prêlats—Glover, Fry & Cie. Instruments de musique, &c.—L. N. Pratte. Pianos! Pianos!—Bernard, Fils & Cie. Le Magasin du Louvre.—Côté & Faguy. Broches à robes.—Bethan Bros.

NOEL! NOEL!

Voici le temps de faire une visite "AU BON TON" 57-59, rue St-Jean.

Assortiment extraordinaire et des plus variés de produits français et bonbons de Paris, chocolats de lauréat depuis trente-cinq centimes la lb. papillottes (French moutons); confitures de Potin, fromage de Brie; fromage de Miltar en pots; chocolat Mezier; chocolat Potin. Liqueurs, grands vins; cognac; conserves alimentaires; soupes à l'Anglais, au gras; jardiniers, etc. Boutes parisiennes pour cadeaux. Pour le temps des fêtes, on pourra se procurer

AU BON TON

Table listing various products and prices under 'AU BON TON'.

CANADA QUEBEC, 11 JANVIER 1892

Formidable indictement

LA COMMISSION ROYALE Une explosion de scandales \$186,000 de lettres de crédit La barrière de peage Une orgie de boodlage La grande enquête

Nous avons annoncé samedi la création de la commission royale. La nouvelle est maintenant officielle. Nous allons avoir une grande enquête sur les illégalités, les rapines, les vols, les scandales et les hontes du règne de la Clique. La proclamation nommant la commission va paraître aujourd'hui. Elle est basée sur un rapport en conseil de l'hon. T. C. Casgrain, procureur-général, et constitue le plus écoraçant des réquisitoires contre les hommes du régime déchu.

La publication seule de ce magistral document d'état créera dans le pays une immense sensation. Jamais acte d'accusation aussi formidable n'a été lancé, au Canada, contre une administration tombée.

Le seul fait que huit hommes qui ont prêté le serment d'aviser loyalement et fidèlement la Couronne ont assumé la responsabilité d'une telle mise en accusation, est déjà une terrible présomption que des faits d'une gravité inouïe vont être prouvés.

Voici les considérants de la proclamation créant la commission royale: Attendu que d'après la constitution, le paiement des deniers publics ne peut être fait que lorsqu'il a été préalablement autorisé par une vote de la Législature, ou que, dans certains cas urgents et imprévus, un mandat spécial n'ait été émis par l'autorité compétente et avec les formalités voulues par la loi;

Attendu que le crédit de la Province, lorsqu'il n'y a pas de fonds dans le Trésor pour faire face au service public, ne peut être engagé qu'en adoptant le mode prescrit par l'article 743 des Statuts Refondus de la Province de Québec; Attendu qu'il est notoire que depuis le 27 Janvier 1887, un grand nombre de lettres de crédit, promesses de payer garanties ou engagements ont été émis, faits et signés par diverses personnes ayant occupé jusqu'au 16 Décembre 1891, la charge de membres de l'Exécutif de cette Province, et ce sans l'autorité d'un arrêté en conseil et sans les formalités requises par la loi;

certaines personnes, des compagnies de chemin de fer auxquelles les subsides avaient été votés par la Législature, des entrepreneurs publics traitant avec les ci-devant membres de l'Exécutif, des aspirants aux charges, emplois et faveurs du Gouvernement, et en général de ceux qui avaient des réclamations contre la Province;

Attendu que certains contrats ou engagements, soit pour des entreprises publiques, soit pour des objets à être vendus, fournis et livrés par la Province, entraînant une dépense très considérable des deniers publics, sans l'autorisation de l'Exécutif de cette Province et en dehors de la connaissance d'icelui;

Attendu qu'en rapport avec certains paiements à être faits par le Gouvernement de cette Province et certaines sommes à être votées par la Législature de cette Province, il y a raison de croire que des montants considérables ont été exigés, prélevés et perçus illégalement et sans droit par des personnes depuis le 27 Janvier 1887;

Et attendu qu'il est dans l'intérêt du bon gouvernement de cette Province qu'une enquête soit faite sur tous les sujets plus haut mentionnés;

Le soussigné recommande que sous l'autorité de l'article 596 et suivants des Statuts Refondus de la Province de Québec, au sujet des enquêtes sur les affaires publiques, L'Honorable Michel Mathieu, Juge de la Cour Supérieure, Donald Macmaster, Conseil de la Reine et avocat, L. Damase Masson, négociant, tous trois de la cité de Montréal, soient nommés et constitués pour faire une enquête;

A sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, activé et suivi la confection, la signature et l'octroi des prétendus contrats ou engagements entre aucun ci-devant membre de l'Exécutif de cette Province et aucune autre personne, suivants savoir:

1. Un certain prétendu engagement en date à Québec du 23 février 1891, signé par l'hon. Honoré Mercier, ci-devant Premier-ministre de la Province de Québec, et par lequel J. A. Langlais devait fournir pendant quatre ans la papeterie dans tous les bureaux publics de la province de Québec.

2. Un prétendu engagement en date à Québec du 10 février 1891, signé par l'hon. Charles Langelier, ci-devant secrétaire de la Province de Québec, et par lequel le dit Ch. Langelier convenait d'acheter de J. A. Langlais 50,000 exemplaires du volume intitulé "Le Sylviculteur illustré," pour le prix de \$25,000.

3. Un prétendu engagement en date à Québec du 2 mai 1891, signé par l'hon. Ch. Langelier, ci-devant secrétaire de la Province de Québec, et par lequel le dit Charles Langelier convenait d'acheter de J. A. Langlais 10,000 exemplaires du volume intitulé "Le Sylviculteur illustré," version anglaise, pour le prix de \$5000.

4. Un prétendu engagement en date à Québec, du 16 février 1891, par lequel l'hon. Pierre Garneau, ci-devant commissaire des Travaux Publics de la Province de Québec, confie à Philippe Vallières, de la cité de Québec, la confection des meubles et l'achat des ustensiles devant servir à meubler le Palais de Justice à Montréal, les écoles Normales McGill et Laval, à Québec et à Montréal et la nouvelle prison du district de Montréal.

5. Un contrat en date à Québec, du 1er septembre 1890, devant maître Cyrille Tessier, notaire, pour la construction d'un étage additionnel au Palais de Justice de Montréal, entre le gouvernement de la Province de Québec et Charles Berger et tous les sous-contractants qui s'y rapportent.

6. Le paiement à G. H. Déchéne par le département des Travaux Publics de la somme de \$500, le 20 octobre 1890 et de la somme de \$300, le 23 février 1891, sous le prétexte que du bois serait fourni au dit Département par le dit G. H. Déchéne.

7. L'achat de P. N. Breton, à Montréal, le 15 Avril 1891, d'une certaine collection de monnaies et médailles et 2000 exemplaires d'un livre intitulé "Le Collectionneur."

B sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi la confection, la signature, l'exécution, l'émission, la négociation des lettres de crédit, promesses de payer, garanties, reconnaissances, réquisitions, ou engagements qui ont été présentés au Trésorier de cette Province pour divers corps publics et diverses personnes et qui paraissent maintenant comme des réclamations contre le Gouvernement, savoir: ceux mentionnés dans la cédule A annexée aux présentes.

C. Sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi l'obtention, la réception, le paiement et la distribution des subsides ou deniers à certaines compagnies de chemins de fer qui auraient été retirés du Trésor par l'honorable H. Mercier ou autres personnes non autorisées, pour un montant de plusieurs centaines de mille piastres.

D. sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi les dons, prêts, avances ou paiements des sommes suivantes par John Patrick Whe'au ou par la société Whelan & Ford ou par Patrick Ford, savoir:

Table listing names and amounts under section D.

Encore un détournement

\$200,000 de dépôts

On se rappelle que nous avons dénoncé à maintes reprises le gouvernement Mercier pour son fameux détournement des \$2,229,000 de dépôts des compagnies de chemins de fer.

Le gouvernement pour remplacer ces fonds sur lequel il avait prélevé un emprunt forcé, a été obligé d'en inclure le montant dans l'emprunt de \$10,000,000 voté à la dernière session.

Mais depuis cette date, il s'est permis un nouveau détournement d'un nouveau dépôt de garantie de la compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Il a prélevé de la sorte un autre emprunt forcé de plus de \$200,000. Et cet emprunt forcé augmente d'autant notre dette flottante.

Le gouvernement Mercier en était rendu aux expédients.

Pressé par les besoins d'un budget démesuré, il faisait main basse sur tout, détournait les fonds qui ne lui était confiés qu'en fidé-commiss prélevant des emprunts forcés, etc.

C'était le régime du chaos financier, et de l'illégalité administrative. Il va falloir de longs et persévérants efforts pour rétablir l'ordre et la régularité dans le département du Trésor.

Les lettres de crédit

70 LETTRES EN SOUFFRANCE UN MONTANT DE \$186,000

La lumière se fait graduellement sur les scandales du cabinet Mercier. Se sont-ils assez défendus d'avoir émis des lettres de crédit, les ex-ministres?

Or voici qu'une liste de 70 lettres de crédit va être publiée. Et cette liste s'élève à un chiffre de \$186,000. Oui, il y a actuellement pour \$186,000 de lettres de crédit en souffrance; \$186,000 de réclamations contre le trésor de la province, basées sur des lettres de crédit escomptées et présentées pour paiement.

Et ces gens-là prenaient le ciel à témoin lorsqu'on les accusait. Ils nous traitaient de calomnieurs quand nous dénoncions leur gâchis administratif.

Quels étaient ceux qui trompaient le peuple? Les preuves de nos accusations se multiplient et forment un ensemble accablant.

Et bientôt il n'y aura plus que les aveugles volontaires qui refuseront de se rendre à l'évidence.

LES EMPRUNTS TEMPORAIRES

HIER ET AUJOURD'HUI \$2,223,000 à 6 pour cent

Durant l'année fiscale 1890-91, le gouvernement Mercier a contracté des emprunts temporaires pour \$2,223,333 à 6 0/0.

Au delà de DEUX MILLIONS d'emprunts temporaires!!! A 6 0/0 pendant un an, cela ferait \$133,000 environ.

Et cependant nos adversaires avaient-ils crié contre les emprunts temporaires? Nous nous rappelons les dénonciations de l'honorable M. Shebyn, de l'honorable M. Mercier etc. Les emprunts temporaires étaient une abomination, un acte de mauvaise administration, un crime politique.

Et voici dans une seule année des emprunts temporaires pour au delà de \$2,000,000. Jamais un tel chiffre d'emprunts temporaires n'a figuré aux comptes publics de la province depuis la Confédération. C'était un beau régime que le régime Mercier!

Bratée vive Un terrible accident est arrivé il y a eu dimanche huit jours à la Rivière Hébert, N. E. Une petite fille de Charles Wood jouait au grenier, lorsque tout-à-coup ses parents entendirent un cri de frayeur. Wood monta en haut pour trouver son enfant enveloppée de flammes. Quand on eut éteint les flammes, elle avait tout le corps brûlé, et elle expira quelques heures après avoir enduré les souffrances les plus atroces.

Noyades A l'Assomption le jour de l'an, un jeune Roy en promenade chez M. Chaput de ce village, patinait sur la rivière avec des compagnons de son âge. La glace a cédé sous ses pieds et malgré les secours qu'on lui a portés, il a disparu pour ne plus reparaitre. Il n'a pas été retrouvé. M. Joseph Desjardins, cultivateur bien connu et résidant à environ deux milles de ce village, est venu le premier jour de l'an pour amener avec lui deux de ces pièces qui descendaient des chars. Il s'en retournait en voiture avec les deux jeunes filles vers sept du soir, lorsque cheval voiture et occupants sont tombés dans une "mare" M. Desjardins et l'une des jeunes filles se sont noyées. Les corps n'ont pas encore été retrouvés.

—Deux petits Canadiens de Danielsonville, Joseph et Alphonse Lavoie, âgés respectivement de 17 et 14 ans se sont noyés en patinant sur la rivière Quinebaug; ils étaient tous les deux les seuls supports de leurs vieux parents.

Arrestation Samedi soir vers sept heures et demie, un jeune homme de cette ville sous l'influence de la boisson, frappa à la porte du palais de justice, M. Chamberland, portier de nuit, lui ouvrit la porte, mais à peine à l'intérieur l'individu en question essaya d'assailir M. Chamberland qui alla immédiatement avertir M. Bureau, surintendant du palais de justice. Ce dernier essaya de faire sortir le jeune homme, mais il refusa d'aborder, M. Bureau téléphona au poste de police et avant l'arrivée des constables l'individu fut mis à la porte. Il essaya de rentrer de nouveau mais ne put réussir et s'en alla. Il fut arrêté presque aussitôt après par les constables et conduit au poste central. Le prisonnier appartient à une famille respectable.

L. Morency & frère, SCULPTEURS et DOREURS, 113, rue Saint-Joseph, Saint-Roch

Spécialité de miroirs dorés, en bronze argent oxydé, etc. Dessins de tous genres faits sur application. Moulures pour cadres, dorées, argentées, découpées à jour, en Bronze, Chêne, Blancs, etc. Gravures, Aquarelles, Fac-similé de couleurs à l'eau de tous genres. Ouvrages en bambou: Chevalets, Ecrans, Tables, Porte-musique, etc. Le tout à 25 0/0 de réduction pour les temps des Fêtes. 12 déc. 91—3frs. Téléphone 21

Nouvelle brasserie On signale l'ouverture d'une nouvelle brasserie à Québec, rue St-Paul. Deux jeunes gens actifs et entrepreneurs, MM. Proteau et Carignan, se sont mis à la tête de cet établissement important, qui fera bientôt compétition aux autres brasseries de notre province et même d'Ontario.

Leurs machines sont dans le genre le plus moderne: une seule chaudière en cuivre rouge a coûté \$1,600. Aussi les produits fabriqués, tels que bière, ale, porter, sont-ils exquis et rivalisent victorieusement avec les boissons les plus achalandées que l'on connaisse. Nous ne saurions trop recommander aux familles canadiennes d'encourager les nouveaux fabricants.

LA SURDITE

GUÉRIE CHEZ SOI Un opuscule en Français décrivant la manière de se guérir chez soi-même et sans le secours étranger de la surdité et de bruits d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du Presbytère, écrit: "Faites tout au monde pour employer ce moyen dont la valeur est de premier ordre, et qui m'a rendu le service RAPID signalé." Franco 50 centimes—M. RAYMOND & Cie, Editeurs, 36, rue d. Martyrs, Paris.

HOTEL DU LION D'OR,

105, Grande Allée, Le seul hôtel situé sur la Grande Allée, près du Parlement. Pension au mois ou à la semaine. Prix \$20 à \$25 par mois, avec chambres meublées: \$12 à \$15, pension seule ment. Vins, liqueurs et cigares de premier choix. Cuisine excellente, service parfait.

Le propriétaire du LION D'OR peut mettre à la disposition des clubs politiques ou autres, des salles spacieuses et un grand salon pour bal. Il y a encore place pour six personnes pensionnant au mois. E. G. BOULÉ & CIE. Québec, 29 décembre 1891. 889

GLOBES! GLOBES!

Les plus récents pour la couleur et le dessin Opal et de sable pur Globes soufflés de fantaisie Globes gravés Globes résistant au gaz et à l'huile CHEZ ANDERSON & ARMSTRONG Plombiers occupant de travaux en rapport avec le gaz et la vapeur. 74, RUE SAINT-LOUIS, QUÉBEC. Attention spéciale donnée aux jobs et promptement exécutés. Québec, 15 décembre 1891—Im. 307

Bevez! la bière Proteau & Carignan.

"Courrier du Canada"

Est en vente chez MM. Béland tabacoiniste, rue et Faubourg St-Jean, chez M. Victor Marier, dépôt central de journaux, rue d'Aiguillon, J. Ernest Leppage, 14, rue Saint-Georges, Filteau, libraire, rue Buado, Haute ville, A. O. Raymond, rue la Fabrique, Alf. Vézina, 435, rue St-Jean, devant l'église, France Vve F. X. Gaboury, 280, rue St-Jean, Damiens Mathieu, 60, rue St-Charles, basse-ville, Drouin et Frère, rue St-Joseph, St-Roch M. Berlinguet, 343, rue St-Joseph, St-Roch C. Vaillancourt, 82, rue St-Joseph, St-Roch Delles Gastonguay et Vaillancourt, 745, rue St-Valier, St-Sauveur, et à Lévis chez M. A. C. Demers, station de l'I. C. R.

LA COMPAGNIE QUINIC QUEBEC

Ancienne maison Méthot fondée en 1808 Successeurs de BEAUDET & QUINIC.

Marchands Quincailliers en Gros et en Détail FOURNISSEURS ORDINAIRES

des Fabriques des Institutions Religieuses et d'Education

Québec, 1 mai 1891—Im.

FRECHON & CIE., 1645, rue Notre-Dame, MONTREAL, Fabricants et Importateurs d'Ornements d'Eglises

ET DE Statues Religieuses.

IMPORTATION NOUVELLE A DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE BON MARCHÉ, D'UNE GRANDE VARIÉTÉ DE Chasubles, Soteries, Vases Sacres, Garnitures d'Autel

Spécialité de SOUTANES FAITES SUR MESURE!!! N. B.—Demandez nos prix et nos circulaires. Québec, 1er mai 1891—Im.

CREDIT PAROISSIAL

G. B. LANCTOT, N° 1664, Rue Notre-Dame

Montreal, P. Q. AVANTAGE EXTRAORDINAIRE

\$50,000 d'Ornements d'Eglise, Objets religieux, Chasubles, Images, Chapelets, etc.

CE STOCK qui me provient de la faillite Desaulniers, frères et Cie, et que j'ai eu à des conditions tout-à-fait exceptionnelles, je vends au prix coûtant, et même, avec 10 pour cent d'escompte pour toute vente au comptant.

Chasubles de \$ 8.00 en montant Dalmatiques de \$20 en montant Chapes de 12.00 Images de 10c la feuille

Je continuerai à vendre cette marchandise au No 1617, rue Notre-Dame, Montréal, et au No 9, r. Buade, Québec, jusqu'à nouvel ordre. Hâtez-vous de me rendre visite. C. B. LANCTOT, 1664, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. Québec, 30 septembre 1891—Im.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE!

W. BAKER & Co.'s Breakfast Cocoa

Dont l'excédent d'huile a été enlevé. Est Absolument pur et soluble. Aucun produit Chimique

n'est employé pour sa préparation. Il a plus de trois fois la force du cacao mélangé avec l'amidon, l'arrow-root ou le sucre; il est donc bien plus économique, coûtant moins d'un sou la tasse. Il est délicieux, nourrissant, fortifiant, FACILE à digérer, et convient admirablement aux malades aussi bien qu'aux personnes en bonne santé. Ne vend partout chez les Epiciers.

W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

EMPLOYEZ LA LOTION PERSIENNE

POUR blanchir le TEINT, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les ROUSSEURS, le MASQUE et autres taches de la PEAU. Chez tous les PHARMACIENS. Prix: 50 cts. PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.

AVIS

L'abonnement au "Courrier du Canada" est uniformément fixé à \$3 payables d'avance. L'abonnement au "Journal des Campagnes" est de \$1, aussi payables d'avance. Toutes les lettres concernant la rédaction, l'administration, les abonnements, les annonces, les arrangements, etc., devront être adressés au soussigné.

M. Léger Brousseau, propriétaire de l'imprimerie et M. Elzéar Bédard, gérant, continueront à occuper pour nous de l'administration. THS CHAPUIS, Directeur-propriétaire du "Courrier du Canada," Rue Buade, Québec.

LE SOUSSIGNÉ A POUR SPÉCIALITÉ DE BOURDONS D'ALARME ELECTRIQUES

CONTRE LES VOLEURS, et sollicite la clientèle de Mess. Les Curés et des Fabriques de paroisse, des grandes maisons d'éducation, collèges, convents, et généralement des banques, comptoirs d'escompte, et des particuliers qui tiennent des valeurs dans leurs maisons. Son système est plus efficace et plus économique que les organisations de police que l'on pourrait faire.

Le soussigné s'occupe de l'Electricité dans ses applications générales, lumière électrique, batteries, sonnettes, ouverture de portes, allumeurs électriques de jets de gaz etc. Il sera prêt à fournir à toute personne l'estime ou évaluation du coût des travaux qu'elle désirerait faire exécuter dans cette ligne, et à les entreprendre au plus bas prix.

AUSSE, A suggérer et procurer les DYNAMOS et MOTEURS ELECTRIQUES LES PLUS PERFECTIONNÉS

Et tous les articles concernant l'Electricité, LAMPES, FILS, ETUIS (SOCKETS), COMMUTATEURS (SWITCH) Et tout aux conditions les plus libérales.

ABEL HUOT, Ingenieur Electricien Québec

Restaurateur de Robson.



Non qu'on permette à vos yeux, grisé de vous en un instant, quand par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rentrer à votre couleur naturelle et faire disparaître les effets d'une débauche précocée.

En veno partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBTAILLE, Propriétaire, Joliette, P. Q., Canada.



CHEMIN DE FER QUEBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Bos on, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. — Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parlants et dorciors entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE 2 ET APRES LUNDI, le 2 NOVEMBRE 1891 les trains circuleront comme suit :

EXPRESS. — Départ de Québec, par le bateau-passeur de 100 h. p. m., de Lévis à 1.30 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 3.35 h. p. m., arrive à New-York à 8 h. p. m., arrive à Boston à 10.15 h. p. m., arrive à New-York à 11.30 h. a. m., arrive à Québec par le bateau-passeur à 6.30 p. m.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.30 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.40 heures p. m., arrive à St-François à 6.30 p. m.

Les trains arrivent à Québec

EXPRESS. — Part de New-York à 4.00 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., de Newport à 6.00 a. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., quitte la jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.00 heures a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10.15 a. m.

Tous les trains express sont chauffés à la vapeur de la locomotive.

CONNECTIONS. — A Lévis et Harika Junction avec l'Intercolonial, à Sherbrooke avec le chemin de fer Boston et Maine, pour Boston, New-York et tous les points de la Nouvelle-Angleterre. A Dudswell avec Maine Central.

On peut se procurer des billets et le bagage est chèque pour tous les endroits.

Pour autres informations s'adresser au bureau des bills, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY, Surin en chef, J. H. WALSH, Gérant gén. fret et passagers. Québec, 30 octobre 1891

G. H. BURROUGHS

COMPTABLE ET LIQUIDATEUR.

S'Occupe de LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de Brevets pour Banques Compagnies Incor. orées, Maisons de Commerce, etc.

La gestion de successions acantes et substitutions. BUREAU No. 95, Rue St-Pierre, Québec. Québec, 11 juin 1891 — 1 an.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1891-Arrangements d'hiver-1891

LE 2 ET APRES LUNDI, le 19 OCTOBRE 1891, les trains sur ce chemin de fer circuleront comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Accommodation pour la Rivière-du-Loup et Campbellton... 7.30

Accommodation pour la Rivière-du-Loup... 8.00

Express direct pour Saint-Jean et Halifax... 14.35

Accommodation pour la Rivière-du-Loup... 18.00

Les trains arriveront à Lévis

Accommodation de la Rivière-du-Loup... 5.30

Express directe St-Jean et Halifax... 11.40

Accommodation de Campbellton... 13.20

Accommodation de la Rivière-du-Loup... 16.50

Le char dorciors attaché au train express qui part de Lévis à 14.35 va jusqu'à Halifax.

On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à :

D. B. McDONALD, 40, rue Dalhousie, Québec.

D. W. TINGER, Si rincipal en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 15 oct. 1891.

Québec, 19 octobre 1891.

TELEGRAPHIE

EN EGYPTÉ

Les funérailles du Khédivé

Le Caire, 9.—Les funérailles du Khédivé ont eu lieu hier. La cérémonie a été imposante, mais sans ostentation. Plus de 200,000 personnes faisaient haie sur le parcours de la procession funèbre. Abbas Pacha, fils aîné et le successeur du Khédivé, quand il apprit la mort de son père, a immédiatement télégraphié au président du Conseil qu'il se mettrait en route pour le Caire, sous le plus bref délai.

Rome, 9.—La presse italienne favorise le statu quo en Egypte.

Greve terminée

Rome, 9.—La greve des coeliors de place est terminée.

Pas de guerre

Valparaiso, 9.—Hier, le ministre de Affaires Étrangères Pereira a fait une visite officielle au ministre Egan, des États-Unis. L'entrevue entre les deux diplomates a été très cordiale, et l'on a exprimé mutuellement l'espoir que les difficultés entre les deux pays seraient bientôt réglées.

Difficultés réglées

Paris, 9.—On dit que la diplomatie italienne va réconcilier la France et la Bulgarie. La France renverra son représentant à Sofia et la Bulgarie retirera son décret d'expulsion contre Chadoutina, à condition qu'il ne retourne pas en Bulgarie.

Projet de loi pour l'Irlande

Londres, 9.—M. Balfour, premier lord de la Trésorerie, M. Jackson, secrétaire en chef en Irlande et lord Ashbourne se rendent à Dublin, dans le but de discuter le projet de loi local proposé par le gouvernement.

A HAÏTI

Un Complot pour renverser Hippolyte

New-York, 9.—Le ministre des États-Unis à Haïti, M. Price, vient de découvrir un complot pour renverser le président Hippolyte. Les haïtiens exilés à la Jamaïque moquent s'emparer de Port-au-Prince, au moyen d'un vaisseau de guerre équipé par le parti révolutionnaire, Hippolyte renversé, on établirait un nouveau gouvernement. Le ministre américain a informé son gouvernement de cette découverte et il ajoute que ce vaisseau a été acheté aux États-Unis, en septembre dernier.

La santé de Maupassant

Paris, 9.—Dans une conversation avec un reporter, M. Zola a dit que la maladie de M. Guy de Maupassant était héréditaire, son père étant mort fou et sa mère étant sujette à des transports au cerveau. M. Zola a dit : « Dans ces dernières années, d'un bon vivant qu'il était de Maupassant est devenu un misanthrope irritable. Depuis son arrivée à Passy, sa folie est passée et il est plongé dans la mélancolie. Il est très faible. »

Lorsqu'on a amené M. de Maupassant à la maison de santé de Passy, il paraissait complètement abattu. Ses yeux enfoncés avaient une apparence vitreuse et il pouvait à peine marcher ; il avait à peu près perdu la voix. On l'a placé dans une chambre capitonnée où il a passé la journée dans des alternatives d'abattement extrême et de violence terrible. Lorsque ses accès de folie le prenaient, il a fallu sept hommes pour le maintenir.

Grippe et rougeole

Alger, 9.—L'influenza est responsable pour 22 par cent de la mortalité. La Tunisie est visitée par une épidémie de rougeole.

La santé de M. Blaine

Washington, 9.—M. Blaine a assisté, hier après-midi, à une assemblée du cabinet. Il ne portait aucune trace de sa récente maladie.

La grippe en Europe

Rome, 9.—Leurs Eminences les cardinaux Rampolla, Merimillo, Monaco de la Valette, Laurenti, Serafini et Vanutelli sont tous malades de la grippe.

Copenhague, 9.—On estime qu'il y a au moins 75,000 personnes atteintes de la grippe, sur une population de 300,000 âmes.

Genève, 9.—Il y a peu de cas de grippe en Suisse.

Arrestation importante

Halifax, 9.—Fred Renaud, employé sur le chemin de fer Intercolonial a été arrêté sur l'accusation d'avoir fait dérailler un train de passagers samedi soir, en changeant une aiguille de connexion.

C'est un vrai miracle que personne n'ait été tué dans cet accident. Renaud plaide non coupable. On dit qu'il y a de fortes preuves contre lui.

Funérailles de feu Alphonse Lusignan

Ottawa, 9.—Les funérailles de feu Alphonse Lusignan, le littérateur bien connu ont eu lieu hier. Le cortège était nombreux et des plus imposants.

Les porteurs des coins du poêle étaient M. M. Louis Fréchette, Benjamin Sulte, Alfred Garneau, A. N. Montpetit, J. A. Genand, Charles Christin, A. Gobeil et W. J. Gerdal.

On remarquait dans l'assistance Son Honneur le maire d'Ottawa, M. Honoré Robillard député, l'hon. juge Fournier de la Cour Suprême, Joseph Marmette, A. D. Decelles, L. Olivier, le colonel Panot, L. G. Coursolles, le docteur Prevost, Joseph Côté et un grand nombre d'autres.

Nomme sergent-d'armes

Ottawa, 10 janvier.—Le lieutenant colonel Smith, député sergent-d'armes des Communes, a été officiellement nommé à la place du sergent-d'armes McDonnell, mis à la retraite.

Diphthérie

Quatorze enfants morts de la diphthérie ont été inhumés dans le cimetière St-Charles durant le mois de décembre.

Echos & Nouvelles

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REPUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTES

La grippe

La grippe fait de terribles ravages à Fraserville et aux environs, elle ne respecte pas plus l'âge tendre que l'âge mûr et la vieillesse.

Affaires de famille

M. John Ritchie, manufacturier de chaussures de cette ville, a fait cession de ses biens à la demande de M. Félix Gourdeau. M. Dosithe Areand a été nommé gardien provisoire et l'Assemblée des créanciers est fixée au 20 courant.

L'Assemblée des créanciers de MM. Langlois & Langlois est fixée au 20 janvier à onze heures.

Examens du service civil

Les Québécois dont les noms suivent ont passé avec succès leurs examens du service civil.

Examen préliminaire.—MM. Walter J. Breen, Jos. O. Bourassa, Alphonse Bussière, George Corriveau, Hector East, Joseph Emond, Alfred O. Fiset, Octave Fortin, Ernest Gaboury, H. Gagnon, Omer Lessard, James Joseph Kelly, Edmond Mathurin, J. B. Plante, Téléphore Samson, Wilfrid Trépanier, Jos. E. Tremblay. Qualification.—M. Charles Robillard.

Vol avec effraction

Dans la nuit de samedi des voleurs ont brisé une des vitrines du magasin de M. Binet, épiciers, aux coins des rues Buade et Desjardins, et ont enlevé plusieurs bouteilles de brandy. Le détective Walsh est à la recherche des voleurs.

Heureuse arrivée

—Un télégramme annonce l'heureuse arrivée à Gervais Oregnon des Révérends Sœurs missionnaires du Précieux Sang, de St-Hyacinthe, après un voyage des plus favorables de sept jours en chemin de fer et en bateau.

Les Amers Indignes, si efficaces contre les maladies de l'estomac, sont un mélange de tous les meilleurs herbes stomachiques de nos campagnes. Avec un paquet de 25 cts. on fait trois grandes bouteilles d'Amers.

M. Baker & Co. "Breakfast cocoa"

A propos de l'emploi des alcalis et autres composés chimiques dans les coccos faits au moyen du procédé hollandais, voici ce que déclare un de nos principaux médecins de Boston : Je puis dire que bien que quelques personnes et certains systèmes puissent sans préjudice prendre de temps à autre des liquides contenant de l'alcali dissous, cependant la grande majorité des personnes et celles dont l'estomac est sensible ne sauraient faire un usage quotidien de pareils liquides sans se faire un tort sérieux. Cet usage fréquent amènerait la gastrite ou inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac, à différents degrés, suivant la fréquence, la quantité prise et la disposition de la personne. Cela serait accompagné de plusieurs des symptômes de dyspepsie, et si c'était poussé loin, avec éruption grave de la peau et souvent avec désordre sérieux dans le fonctionnement des reins. Je suis convaincu que l'usage continu de l'alcali serait dangereux. Le Breakfast Cocoa de M. Baker & Co est absolument pur et sain, vu qu'il ne contient pas de procédé patenté, ni d'alcali ou teinture.

Notre-Dame de la Garde

Les travaux de l'église de Notre-Dame de la Garde avancent rapidement. Un magnifique tableau, représentant N.-D., à la chaise, œuvre de M. Eugène Hamel a été installé ces jours derniers dans cette église. Aussi une statue de St-Anne, de St-Joseph et du Sacré-Cœur seront bénites dimanche le 17 du courant à 5hrs. p. m.

Funérailles de Madame Boillargé

Samedi matin, ont eu lieu à la Basilique les funérailles de Madame Théophile Baillargé.

Le service divin a été chanté par M. l'abbé McGuire, chapelain du convent de Sillery, assisté MM. les abbés Roy et Beaudoin, comme diacon et sous-diacon.

On remarquait au chœur Monseigneur Paquet et MM. les abbés Vaillancourt et Richard.

Il y eut chant et musique à l'orgue.

La défunte, qui était âgée de 87 ans et 10 mois, était la mère de M. le chevalier Chs. Baillargé, ingénieur de la cité et belle-sœur de feu M. l'abbé Baillargé, du Séminaire de Québec, et de M. G. Baillargé, avocat de cette ville.

L'inhumation a eu lieu au cimetière St-Charles.

Pendant plus de cinquante ans

Le Sirop adoucissant de Madame Winslow a été employé pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, adoucit les gencives, diminue la douleur, guérit les coliques flatulentes, et est le meilleur remède pour la Diarrhée. Vingt-cinq centins la bouteille. Vendu par tous les droguistes de l'univers.

Québec, 27 Mai 1891—1 an 11. 388

A vous Mesdames

Si une femme veut engraisser vite, se guérir de la maladie si commune à son sexe, jouir d'une bonne santé et aimer la vie, nous lui conseillons d'essayer une bouteille du "Régulateur de la santé de la femme" du Dr J. Larivière. C'est le Tonique des nerfs par excellence, le stimulant sans égal qui dispose à la gaieté et chasse les vaines douleurs de la mélancolie. Une cuillerée à soupe de "Régulateur" pris avant chaque repas relève les forces, arrête toute douleur, donne appétit et facilite la digestion. En envoyant 25 cents en timbres-poste pour un "Femalo Porous Plaster" du Dr J. Larivière (le meilleur emplâtre pour les femmes), vous aurez tous les renseignements et certificats concernant ce merveilleux remède. Pour toutes informations écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I. MM. EVANS & SONS, (Mont réal, P. Q.), sont les Agents généraux en Canada pour fournir mes remèdes aux pharmaciens et marchands. Québec, 26 août 1891—1 an 26

"August Flower"

PENDANT deux ans j'ai souffert de maux d'estomac et j'ai été soigné par un médecin pendant tout ce temps. Après avoir essayé tous les remèdes, il me dit que mon estomac était complètement usé et que je serais obligé de ne plus manger de nourriture solide pendant un certain laps de temps. J'étais tellement faible que je ne pouvais pas travailler. Finalement sur la recommandation d'un de mes amis qui s'était servi de votre remède, avec des résultats inespérés, j'achetai une bouteille de AUGUST FLOWER, et commençai à m'en servir. Ce remède me soulagea immédiatement. Je pris de nouvelles forces et j'enregistrai à vue d'œil ; mon appétit revint et je ne ressentis plus de mauvais effets de ce que je mangerais. Je suis comme un nouvel homme et je considère que AUGUST FLOWER m'a guéri de la dyspepsie la plus avancée. JAMES E. DEDERIK, Saugerties, New-York.

Estomac complètement usé.

forces et j'enregistrai à vue d'œil ; mon appétit revint et je ne ressentis plus de mauvais effets de ce que je mangerais. Je suis comme un nouvel homme et je considère que AUGUST FLOWER m'a guéri de la dyspepsie la plus avancée. JAMES E. DEDERIK, Saugerties, New-York.

W. B. UTSEY, St-Georges, C. S., écrit : Je me suis servi de votre AUGUST FLOWER pour la dyspepsie et je trouve que c'est un remède excellent. (12)

G. G. GREEN, Seul Fabricant, Woodbury, New-Jersey, U. S. A., et Toronto, Canada.

Nous avons nommé

MM. BERNARD, FILS & CIE., MARCHANDS DE PIANOS, & C., A QUÉBEC, CANADA.

Nos seuls représentants dans cette ville et district pour le contrôle exclusif de la vente de nos

MACHINES À COUDRE!

LES ACHETEURS sont en conséquence priés de s'adresser à l'avenir chez

MM. BERNARD, FILS & CIE.,

qui sont nos seuls agents responsables et autorisés à Québec.

DOMESTIC SEWING MACHINE CO. New-York, 2 Nov. 1891.

NOUVEAU DÉPARTEMENT!

Nous avons ajouté à notre commerce de PIANOS et d'INSTRUMENTS DE MUSIQUE de toute espèce, un nouveau département de MACHINES À COUDRE et accessoires de machines à coudre. Des engagements ont été conclus avec les fabricants pour l'agence et le contrôle exclusif de la vente à Québec et dans le District de la MACHINES À COUDRE "LA DOMESTIC" de NEW-YORK, qui n'a de supérieure connue dans aucun pays.

CETTE MACHINE confectionne toutes espèces d'ouvrages pour l'usage des tailleurs, modistes, amilles et ouvrages de haute fantaisie, fines broderies, soit avec le fil, la soie, la chenille, le fil d'or ou d'argent pour la reproduction de paysages landscapes.

Seule agence à Québec, BERNARD, FILS & CIE.

Grand choix de PIANOS, de réputation, fabriqués à New-York et Boston, États-Unis, Stuttgart, Allemagne, Toronto et Ingersoll, Canada.

Harmoniums et Orgues d'Églises, Instruments de Cuivre pour corps de musique, Musique en Feuille, etc., etc.

Bernard, Fils & Cie

EDITEURS DE MUSIQUE.

135 et 137, rue St-Jean et Ste-Ursule.

Haute-Ville, Québec.

(En face de M. McWilliam, confiseur.)

Québec, 6 nov. 1891—11 déc. 90—1 an. 63

LIGNE ALLAN

STEAMERS DE LA MALLE ROYALE.

1891-Arrangements d'hiver-1892

Les lignes de cette compagnie se composent des steamers suivants, à doubles engins, construits sur le Clyde.

TOUT ENFER ET EN ACIER

Ils sont construits en acier en fer, vitesse et confort, et sont fournis de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Service direct de Liverpool et Portland

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Portland

5 Novembre SARDINIAN ..... 26 Novembre

19 " PARISIEN ..... 8 Décembre

3 Décembre MONGOLIAN ..... 22 "

17 " NUMIDIEN ..... 5 Janvier

31 " PARISIEN ..... 19 "

Le " Parisien", le " Sardnien", le " Mongolian" et le " Numidien" sont éclairés à l'électricité

PRIX DU PASSAGE DE PORTLAND.

Cabine ..... \$40.00 à \$60.00

Suivant le steamer et les accommodations.

Intermédiaire ..... \$25.00

Entre-point ..... \$20.00

Billets de retour émis à prix réduits.

Service de la malle de Liverpool, St-John's, Halifax et Baltimore.

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Baltimore, De Halifax

27 octobre POLYNESIAN ..... 17 nov. 23 nov.

10 nov. CASPIAN ..... 1 déc. 7 déc.

24 " CARTHAGINIAN ..... 15 " 21 "

8 déc. POLYNESIAN ..... 29 " 4 janvier

22 " CIRCASSIAN ..... 12 janvier 18 "

Service de Glasgow.

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Philadelphie, De Boston

6 nov. BUENOS-AYRIAN ..... 23 nov.

13 " NE TORIAN ..... 4 déc. ....

20 " PERUVIAN ..... 11 déc. ....

27 " MAJITAN ..... 18 déc. ....

4 déc. PRUSSIAN ..... 14 déc. ....

11 " SARMATIAN ..... 21 "

\*Via Halifax pour le voyage de Glasgow.

Pour plus amples détails, s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE., Agents.

Québec, 26 novembre 1891.

PROTEAU & CARIGNAN, Fabricants de Bière, Porter, Ale, etc.

MM. PROTEAU & CARIGNAN ont ouvert au numéro 263, rue Saint-Paul, une fabrique de Bière, Porter, Ale, etc. et ils ont proposé d'en faire un établissement de première classe, en ce que les produits de leur fabrique seront de la meilleure qualité.

MM. PROTEAU & CARIGNAN ont une expérience de treize années dans ce genre d'industrie.

MM. PROTEAU & CARIGNAN fabriquent une bière magnifique dont nous ne saurions trop recommander l'usage.

PROTEAU & CARIGNAN, Québec, 263, Rue Saint-Paul.

Québec, 30 décembre 1891—1 an.

GUIDE POSTAL, QUEBEC

Arrivée et départ des Malls, Janvier

FERMEES

Table with columns: A. M. P. M. P. M.

MALLES

—Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien : Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, et les États de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique

—Par le Grand-Tronc : Somerset, Stanfold, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest les Dimanches.

—Par le Grand-Tronc : Sherbrooke et l'Est, Toronto et les États de l'Ouest, Montréal et l'Ouest.

Partie de l'État de New-York via le char poste "Roues Point et Albany"

—Par le Québec Central : Les Comtés de Dorchester et Beauce.

Dernière Edition

Des faits inouis

LES SUBSIDES AUX CHEMINS DE FER

Comment ils étaient payés

M. MERCIER RESPONSABLE POUR PLUSIEURS \$100,000

La grande enquête qui va s'ouvrir va porter sur bien des infamies monstrueuses. Mais aucun point de cette investigation ne sera plus palpitant d'intérêt que celui-ci.

Il appert que M. Mercier ex-premier-ministre, a retiré personnellement, sans avoir aucune procuration pour ce faire, des subsides gagnés par certaines compagnies de chemin de fer.

Des reçus signés de son nom auraient été donnés pour les versements de ces subsides. Et la commission royale aura à s'enquérir sur les faits et circonstances qui ont précédé, accompagné, motivé et suivi, l'obtention, la réception, le paiement et la distribution des subsides ou deniers aux compagnies de chemins de fer suivantes, savoir :

- 1. \$28,546 à l'honorable H. Mercier, ci-devant premier-ministre de la province de Québec, pour la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, le 28 novembre 1889.
2. \$32,140.00 à la compagnie du chemin de fer de l'Est, le 8 mai 1890.
3. \$7,700.00 à Joseph Boivin, assistant-secrétaire de la Province de Québec, pour la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, le 16 juin 1890.
4. \$5,000.00 au dit honorable Mercier, pour la compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, le 8 septembre 1890.
5. \$14,940.00 au dit honorable Mercier, pour la compagnie du chemin de fer de Montréal et Ottawa, le 14 février 1891.
6. \$37,800.00 au dit honorable Mercier, pour la compagnie du chemin de fer Grand Nord, le 14 février 1891.
7. \$20,000.00 à la compagnie du chemin de fer de Hereford, le 18 juin 1891.
8. \$23,000 à la compagnie du chemin de fer Canada Atlantique, le 1er juin 1891.
9. \$160,000 à la dite compagnie du chemin de fer Canada Atlantique, le 30 juin 1891.
10. \$112,500, à la Banque du Peuple, pour la rembourser des sommes d'argent par elle antérieurement avancées aux fidèles commissaires, Raymond Préfontaine, écrivain, M. P. François-Xavier Choquette, avocat et Charles N. Armstrong, entrepreneur, tous de Montréal, en vertu d'une lettre de l'honorable H. Mercier, alors Premier-Ministre en date du 6 juillet 1887, en rapport avec la construction et l'équipement du chemin de fer de Montréal et Sorel.

Comment se fait-il que ces subsides, propriété des compagnies, aient été retirés du Trésor par l'ex-premier-ministre ? Que signifie une pratique aussi insolite ? Où sont allés les chèques donnés en paiement de ces subsides ? Quels sont les endosseurs qui figurent sur quelques-uns de ces chèques ?

Ce sont là autant de détails importants qui jetteront une vive lumière sur la valeur morale du ministre déchu. Electeurs de la province de Québec, vous allez être renseignés à fond sur les hontes et les turpitudes du régime dont l'intervention intrépide d'un grand patriote vient de vous délivrer.

Vous direz ensuite votre verdict, et vous direz si vous voulez être gouvernés par des forbanes ou par des hommes d'honneur.

Commission Royale

Les nouveaux commissaires doivent arriver à Québec cet après-midi, et seront assermentés demain, parait-il. On dit que M. Edmond Lortie, avocat, agira comme secrétaire de la commission et M. M. I. N. Belleau C. R. et S. Stuart C. R. seront les avocats du gouvernement.

Une pièce compromettante

UNE LETTRE NON DETRUITE

L'on vient de découvrir un document officiel adressé par M. Mercier à l'un de ses anciens collègues, qui incrimine l'ex-premier-ministre à un haut degré. Ce document qui est de l'écriture même de M. Mercier n'était pas destiné à la publicité : il devait plutôt être mis en pièces. Pour une raison quelconque M. Duhamel aura oublié de le déchirer, et le papier aura été recueilli par quelqu'un qui en a compris toute la gravité.

A OTTAWA

M. OUMET AUX TRAVAUX PUBLICS

M. HAGGART AUX CHEMINS DE FER

Explosion dans une mine

Ottawa, 11 décembre.—L'honorable M. Oumet a été nommé ministre des Travaux Publics et l'honorable M. Haggart ministre des chemins de fer.

Trois hommes ont été tués ce matin par une explosion de dynamite, dans une mine de phosphate, "Merrill mine," comté d'Ottawa.

Guerre à la Clique

M. PACAUD POURSUIVI

Action énergique du procureur général

Poursuite contre les boodlers

L'honorable T. C. Casgrain, Procureur-Général, a donné instruction à MM. William Cook et F. X. Drouin, conseillers de la Reine, de prendre une action en répétition de deniers, contre M. Ernest Pacaud, pour lui faire rembourser les \$100,000 historiques du boodlage de la Baie des Chaleurs.

Nous osons : bravo à M. le Procureur Général. L'opinion publique, d'un bout à l'autre de la province de Québec, va acclamer cet acte de justice énergique.

Il faut qu'on force les brigands à rendre gorge ! Il faut que les pillards et les conspirateurs, quelque haut placés qu'ils soient, soient traités devant les tribunaux !

Il faut que la Clique soit traquée sans miséricorde ! En 1887, M. Mercier et ses instruments jetaient au bas des criminels des habitants, de pauvres hommes du peuple, des enfants de la glèbe, des travailleurs du sol, pour quelques misérables piastres, dont ils ne voulaient rendre compte, par défaut d'instruction beaucoup plus que par malhonnêteté.

Aujourd'hui c'est le tour des messieurs du haut boodlage, des tripoteurs distingués, des gentilshommes de la rapine grandiose, des pillards musqués qui font dans les \$100,000. Justice égale !

Vous avez voulu déshonorer des enfants du peuple. Le jour de la rétribution est arrivé. Et c'est vous, maintenant, chevaliers de la Clique, qui allez comparaitre à la barre des cours de justice.

M. le Procureur-Général peut être sûr de l'appui des honnêtes gens. Le peuple sera avec lui contre les voleurs, et applaudira à ses patriotiques efforts.

Guerre à la Clique ! Justice, et justice implacable !

Notes politiques

Le Glaner d'Huntingdon dénonce l'immaculé M. Robidoux. Ne pas oublier que c'est un journal libéral.

Une grande assemblée des conservateurs du district de Joliette a été convoquée à Joliette pour le 16 du courant.

On mentionne le nom de M. Albert Lemay, avocat, comme candidat indépendant en opposition à M. Laliberté dans le comté de Lotbinière.

Il est question de notre ami M. J. E. Roy, N. P., de Lévis, comme candidat conservateur à Bellechasse.

On annonce que M. A. J. H. St-Denis, notaire, de Montréal, doit se présenter comme indépendant, dans le comté de Soulanges. Son opposant sera, dit-on, Monongahela de Beaujeu, fils de M. Raoul de Beaujeu, ancien député de ce comté.

M. Mercier ayant demandé à M. Green-shields de poser sa candidature à Richmond, celui-ci répondit : "C'est impossible, mon père serait le premier à voter contre moi !" Tête de feu le premier-ministre.

On nous assure que des libéraux influents de St. Hyacinthe se proposent d'organiser une lutte terrible contre M. Desmarais. Signe des temps.

Dans les comtés de Rouville et de Bagot, on constate un revirement considérable qui effraie les libéraux.

De tout un peu

C'est aujourd'hui qu'a lieu le scrutin à Richelieu.

M. Gladstone, le chef libéral en Angle-terre, a eu quatre-vingt-deux ans le 29 du mois dernier.

L'hon. J. K. Ward, conseiller législatif par la grâce de M. Mercier, a déclaré dans le Star, hier soir, qu'il n'a jamais signé de papier par lequel il s'engageait à appuyer tout ce que M. Mercier pourrait proposer.

Le True Witness dit que les dernières révélations sur les tripotages du gouvernement Mercier font d'une commission royale une nécessité absolue.

Nouvelles de Cacouna

Voici le mouvement de la population dans la paroisse de Cacouna pour l'année 1891 : Baptêmes..... 70 Mariages..... 11 Sépultures..... 40

M. Norbert Sirois, fils, a été élu marguillier de l'église.

Les comptes de la Fabrique rendus dimanche dernier le 3, accusent une augmentation dans les revenus. L'état sanitaire de la paroisse est excellent, à part quelques cas de grippe d'un caractère assez bénin.

Dernières Depeches

Maladie du duc de Clarence

Londres, 11.—Le duc de Clarence, fils aîné du prince de Galles est gravement malade à Sandringham. Il souffre d'une attaque de grippe compliquée de pneumonie.

Ambassadeur de Turquie

Londres, 11.—Sir Francis Clarke Ford a été nommé ambassadeur anglais en Turquie. Au trône d'Egypte

Constantinople, 11.—On annonce officiellement l'accession au trône d'Egypte du prince Abbas fils aîné du défunt Khédive.

Les ravages de la grippe

Paris, 11.—M. Peyron, ex-membre de la Chambre, a succombé hier à une attaque de grippe. L'impératrice d'Autriche, et la veuve et la fille du Khédive d'Egypte sont gravement malades de la grippe.

Mesures contre l'intempérance

Berlin, 11.—Le Reichstag va discuter cette semaine le projet de loi relatif à la répression de l'ivrognerie, soumis par l'empereur Guillaume. Ce projet n'est pas accueilli avec faveur : on le trouve trop sévère et l'on exprime des doutes sur son efficacité pratique.

ESPAGNE

Les anarchistes Troubles sérieux

Madrid, 11.—L'avant-dernière nuit une bande d'anarchistes des environs de Xérés ont attaqué cette ville avec l'intention de la livrer au pillage. Les corps d'infanterie et de cavalerie alors en garnison dans la ville ont repoussé les assaillants après une lutte acharnée. Le gouvernement est décidé à sévir avec une extrême rigueur contre les perturbateurs de l'ordre public.

Nouvelles Locales

Demande

On demande deux jeunes filles pour mettre la feuille sur la presse. S'adresser à ce bureau.

Dangerusement malade

Nous apprenons avec chagrin que M. l'abbé Soucy, curé de St Roch des Aulnais, est à la dernière extrémité. Il a été administré ce matin.

Service anniversaire de Mgr Labelle

A St Jérôme, jeudi, le 14 janvier, sera chanté le service anniversaire du regretté Mgr Labelle.

La Picote

Il existe encore dix cas de picote dans la province de Québec, Sherbrooke, 3; Brompton, 1; Sandy Bay, 6.

Nouveau journal

Un nouveau journal doit paraître demain à Longueuil près de Montréal. Il sera rédigé par un très jeune ami M. J. E. Jodoin ancien rédacteur de l'Impartial. Ce journal sera conservateur et s'appellera le Journal de Longueuil.

Secrétaire privé

L'hon. M. Beaubien ministre de l'Agriculture et de la colonisation, a choisi notre ami M. Sergius Dufault, avocat, pour son secrétaire privé.

Accident de voiture

Le Dr Casgrain et Madame Casgrain passaient en voiture rue St-Joseph, samedi soir, quand un cheval à l'épouvante a frappé leur seigneur qu'il a renversé et brisé. M. et Mme Casgrain n'ont heureusement pas été blessés.

Personnel

M. Austin Mosher, de l'Empire, est au Florence.

M. Alfred Desjardin, ex-député du Kamouraska, est au Montain-Hill.

L'hon. John McIntosh est arrivé au St-Louis hier.

M. R. R. Dobell est de retour de la nouvelle Orléans.

Elections de conseillers

M. W. Lee a été réélu unanimement conseiller pour la banlieue. M. Morgan a pour opposant M. Paquet, employé de la maison Lemoine et Châteauvert.

Dangerusement malade

M. Eugène A. McDowell, acteur et gérant de la troupe de ce nom, bien connu à Québec, est dangereusement malade à New-York.

Soixante années de profession

Samedi, le 9 janvier, le monastère de l'Hôtel-Dieu était en liesse. On y célébrait les noces de diamant de la vénérable Mère St-François, née Marie-Anne Mason. Entrée en religion le 10 juillet 1830, à l'âge de 19 ans elle se consacra à Dieu solennellement le 9 janvier 1832. Conformément à la coutume du cloître, samedi matin à la messe conventuelle, la vénérable Mère prononça la rénovation de ses vœux d'une voix ferme et parfaitement intelligible. Cette réunion de toute la communauté, le recueillement des religieuses et des malades, la douceur du chant donnaient à cette cérémonie un caractère vraiment imposant. Ce n'est pas souvent que l'on célèbre dans nos cloîtres de pareilles fêtes. Cependant l'Hôtel-Dieu compte dans ses annales au moins douze religieuses de chœur et converses qui dépassèrent leur soixantième année de profession. Deux même atteignent la soixante-dixième et au-delà. Ainsi la Mère St-Bonaventure, arrivée au Canada le premier août 1639, en même temps que la Mère de l'Incarnation et les autres religieuses hospitalières et ursulines du premier groupe venu de France, comptait, à sa mort, 74 années de profession, et elle était âgée de 82 ans.

La Mère St-François aura aussi bientôt atteint ses quatre-vingt-deux ans. Espérons qu'elle vivra encore longtemps pour le bien et l'éducation générale.

A vendre.

1. MAISON et dépendances, 170, rue du PONT. 2. MAISON, 5, CLAIRS FONTAINES, près de l'église St-Jean. 3. MAISON BLOUIN, coin des rues de l'ÉGLISE et ST-HELENE. Les propriétés ci-dessus seront à louer à partir du 1er février 1892, si elles n'ont pas été vendues avant. V. W. LARUE, 28, St-Pierre, 703

Maison à vendre.

A VENDRE à termes très avantageux, cette résidence de première classe, avec étables, remise, cour et jardin, qui est occupée maintenant par le révérend Lennex Williams. Gaz, eau, fournaise à eau chaude. E. G. MEREDITH, Notaire public, 92, rue St-Pierre, 406

A louer.

L'ancien poste de commerce de Vézina & Fraser, 85, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville. S'adresser à C. LABREQUE, N. P., Haute-Ville, Québec, 23 décembre 1891. 378

LA BASE DES REMÈDES SAUVAGES

RACICOT EST DES RACINAGES.



Tous ceux qui ont pu entendre parler des remèdes sauvages de J. E. P. Racicot, ont dû se demander quelle était la base de ces remèdes. Nous nous faisons un devoir de leur faire connaître que les herbes et les racines, qui croissent dans nos campagnes et les pays étrangers, sont les seuls ingrédients qui servent à la fabrication de ces REMÈDES qui opèrent de si nombreuses et si éclatantes guérisons. Il n'y a donc aucun danger à s'en servir. Bien loin de là. Ceux qui ont eu l'avantage de s'en procurer une fois, ne se gênent pas de le recommander fortement à tous ceux qui sont malades. Quelle que soit votre maladie, n'oubliez pas de vous procurer ces précieux composés de racinages. Leur efficacité est incontestable. Essayez-les une fois, et vous ne voudrez jamais en employer d'autres quand vous serez malades, étant certains qu'ils vous guériront. Pour vous les procurer, n'allez que la ou au-dessus de la porte il y a une "Enseigne du Gros Sauvage," c'est-à-dire chez J. E. P. RACICOT, No 25, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 14 nov. 21 déc. 1891.—lanje. 339

AVIS PUBLIC.

A ST-ALBAN, une TERRE à VENDRE située à 8 arpents de l'église, 3 arpents de largeur sur 26 de profondeur, avec bâtisses, savoir : une grande maison avec fournil, un bâtiment de 90 pieds de long sur 30 de profondeur et autres dépendances, commandé à un cultivateur. Une autre terre, la continuation de celle désignée plus haut, cinq arpents de large sur dix sept de profondeur, 30 arpents de largeur, et le reste à faire est de bonne terre à foins, et peut fournir du bois à la commodité d'un cultivateur. S'adresser à PIERRE SAVARD, St-Alban, 401 Québec, 7 janvier 1891.—eij.

Saison des Fêtes.

GLOVER, FRY & CIE

Ont fait de grands préparatifs pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An, et leur assortiment peut suffire à la plus grande demande de marchandises nouvelles et de fantaisie pour cette saison.

Nouvelles Soies, Satins et Brochés. Nouvelles nuances en Soies Surah et Pongée. Nouveaux tissus pour Robes de soirées, en chiffon, Crêpe de Chine, en Grenadine de Soie, fantaisie, noué d'amoureux, et autres nouveaux dessins. Volants au Dentelles, Point de Soie, etc., etc. Rubans pour Ceintures, Dentelles, Filigranes lisses. Fleurs pour Robes et garnitures de tête. Éventails, etc., etc. Gants de kid, Gants de Soie 10 à 20 boutons. Coussins et Couvrepiéds en drap. Rideaux en mousseline, et en coton de fil brodés au tambour. Boîtes de bûches et dîners confectionnées suivant l'art de la mode à la mode à la mode.

Le personnel de ce département est maintenant plus considérable et plus efficace, ce qui leur permet d'exécuter les commandes avec promptitude et satisfaction.

PRESENIS DE NOEL

Indiennes anglaises couleurs solides, vendues bien au-dessous de la valeur. Court Royal, 32 pouces de large, très durable, de 25c à 35c. Etroffes à robes de fantaisie, 15c, 17c, 20c et plus. Manteaux ou Drap de Dames, seulement 15c la yds.

GLOVER, FRY & CIE

Québec, 23 décembre 1891.

BEHAN BROS.

AVIS

Nous informons tous ceux QUI ONT BESOIN D'UNE MAGNIFIQUE ROBE POUR HIVER. Que nous avons réduits tous nos SPLENDES COSTUMES EN POILS de Chameaux Et toutes nos ETOFFES à ROBES A MOITIÉ PRIX MOIS-CI SEULEMENT!

BUANDERIE ET TEINTURERIE A VAPEUR DU CANADA,

17, Rue Elgin, Haute-Ville, (Porte voisine de l'Académie Commerciale des Frères.)

LAVAGES DE FAMILLES, 25c par Douz. M. GEORGE LAFLEUR, qui a 17 ans d'expérience dans les meilleurs établissements de teinturerie, vient d'ouvrir une teinturerie et buanderie de première classe. Tous les ordres qu'on voudra bien lui confier seront exécutés SOUS 24 HEURES d'avis à avec le plus grand soin.

PRIX TRÈS MODÉRÉS. Téléphone 837. Québec, 10 décembre 1891.—lanje. 20

LE MAGASIN DU LOUVRE, Vis-à-vis la Cote du Palais.

AVANT L'INVENTAIRE!

LA BALANCE DE NOS

Marchandises d'Automne et d'Hiver, OFFERTE A GRANDE REDUCTION!

Des Tailleurs d'expérience sont attachés à l'établissement. Toute commande par la maille recevra une attention spéciale.

COTÉ & FAGUY, 27, Rue St-Jean, VIS-À-VIS LA COTE DU PALAIS.

Québec, 9 janvier 1892—5 déc. 90—1 an. 64

VENANT D'ÊTRE RECU POUR LES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

UN DES PLUS BEAUX ASSORTIMENTS DE

Bijouterie et d'Horlogerie, TELS QUE MONTRES EN OR ET EN ARGENT.

ÉPIINGLÉTES, CHAINES, BRACELETS, BOUCLES D'OREILLES, MÉDAILLONS, COLLIERS, JONCS EN OR ET BAGUES EN DIAMANT!!! Lunettes de toutes sortes, très jolies lunettes en or et binocles. Aussi un très bel assortiment d'Horloges à Calendriers en fer, Réveil Matin en Nickel et en bronze dorés. Assortiment complet d'Ornements en Bronze, Etc., Etc.

Nous invitons nos pratiques et le public en général, de venir voir pour juger eux-mêmes du choix de notre assortiment et des prix excessivement bas que nous sommes disposés de faire.

CHATEAUVERT & CANTIN, 186, RUE SAINT-JEAN, 186,

Porte voisine de M. Thos. Donolue. M. VICTOR CANTIN a été pendant onze ans employé de la maison Cyr. Duquet. Québec, 15 décembre 1891.—lanje. 264

Grande Réduction

POUR QUINZE JOURS SEULEMENT!! 20 P. C.

De remises sur tous les Articles de fantaisie.

Le plus beau choix d'articles propres pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An, se trouvent au MAGASIN DERY, 40, rue St-Pierre, Québec.

Crayons et Plumes en or, Porte-plumes en nacre de perle, Ivoire, Chêne, Etc. Grande variété de Bottes à toilette en velin argent, peluche, bois; Bottes à ouvrage et à papier et enveloppes; Albums de toutes sortes; Bottes à toilette pour messieurs; Porte-feuilles et porte-cartes de tous genres. Superbe assortiment de livres de prières et Chapelets, monture en argent, etc. Aussi un grand choix d'articles de bureau, au plus bas prix.

Une visite est sollicitée avant que d'acheter ailleurs. I. P. DERY, LIBRAIRE, No 40, RUE SAINT-PIERRE. TÉLÉPHONE No 23. Québec, 24 décembre 1891.—lanje. 378



Le 1er et après VENDREDI, le 1er JANVIER 1892, les trains partiront de la nouvelle station de la rue St-André, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

Départ de Québec 7.30 A. M.—Express direct pour le Lac Saint-Jean, MARDI, JEUDI et SAMEDI arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

4.15 P. M.—Train local de la maille part tous les jours pour St-Raymond, y arrivant à 6.45 P. M., et y rendra jusqu'à la Rivière à Pierre le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, y arrivant à 8.15 P. M., et y partira à 8.45 P. M.

Arrivée à Québec 9.00 A. M.—Train local de la maille part tous les jours de St-Raymond à 6.30 A. M., et de la Rivière à Pierre à 5.00 A. M., le MARDI, JEUDI et SAMEDI, arrivant à Québec à 9.00 A. M.

6.40 P. M.—Express direct pour de Roberval le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, à 7.30 A. M., (de la jonction Chambord à 8.12 A. M.) pour Québec, y arrivant à 6.40 P. M.

Un train spécial mixte partira de la Jonc. Rivière à Pierre, tous les SAMEDIS SOIR, à 6.15; à l'arrivée du train du chemin de fer des Basses Laurentides, venant de St-Tite-Jonc, pour Québec, y arrivant à 10.15 P. M.; et repartira de Québec y arrivant les LUNDI MATIN à 2 heures, pour la Jonc Rivière à Pierre, et y fera raccourciement pour St-Tite-Jonc, à 6.30 A. M.

L'Express direct nord et sud fait raccourciement à la Rivière à Pierre avec le chemin de fer des Basses Laurentides, pour St-Tite, Grandes Piles et Trois-Rivières.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest est enregistré pour Roberval.

Le fret pour la Rivière à Pierre et les stations intermédiaires, et pour toutes les stations du chemin de fer des Basses Laurentides, ne sera pas reçu à Québec après 3 heures P. M., et pour les endroits au-delà de la Rivière à Pierre après 5 heures P. M.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries. On peut se procurer des billets de passage chez R. M. STOCKING, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis et chez Suzor et Trudelle, 87, rue du Pont.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taxes pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général, pour les passagers et le fret, Québec. J. G. SOUTT, Sec. & Gérant. Québec, 31 décembre 1891.

Advertisement for 'LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL' by I. P. DERY, describing its benefits for various ailments.

PIANOS POUR TOUS LES GOÛTS LES PRIX

La plus grande assortment au Canada ANSI QUE LE PLUS RICHE ET LE PLUS VARIE, AUX PLUS BAS PRIX!!!

Pianos neufs de \$200 à \$1,500 Pianos d'occasion depuis \$50.

ORGUES-HARMONIUMS Dans tous les Prix!

HARMONIUMS D'OCCASION DEPUIS \$25.00. On prend de vieux instruments en échange SATISFACTION GARANTIE!

UN SEUL PRIX ET LE PLUS BAS TERMES FACILES.

Escompte libéral au comptant

COMME je n'emploie pas d'agents, veuillez vous adresser directement au magasin afin d'acheter à MEILLEUR MARCHÉ. A n'importe lequel distance que vous soyez de Montréal, écrivez pour demander des informations. Fret payé jusqu'à Québec.

LE N. PRATTE 1676 NOTRE DAME, MONTREAL

Seul importateur des pianos Hazelt Fisher et Dominion et des orgues Eolienn Dominion et autres.

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE DE TOUROUVE, Dirigé par Monsieur C. EON.